

Communiqué de presse

Classement des communes UCI 2012 –

Des communes du Jura bernois améliorent leurs qualités en tant que site d'implantation

Saint-Imier, le 20 juin 2012. L'Union du commerce et de l'industrie du Canton de Berne (UCI) a présenté ce jour une nouvelle mise à jour de son classement des communes. L'appréciation la plus récente des communes du Jura bernois est donc désormais disponible. Toutes les communes concernées prennent au sérieux cette compétitivité entre sites d'implantation comme le montre l'évolution positive de la moyenne de points obtenus s'élevant cette fois à 113.9 (classement 2008: 112.4 points). Comme en 2008, la ville de Moutier arrive en tête du classement 2012. Comme l'a déclaré Adrian Haas, directeur de l'UCI, devant des représentants et représentantes des communes : «En publiant ses classements de communes régulièrement, l'UCI entend montrer à celles-ci qu'elles disposent de nombreuses possibilités d'aménagement et d'influences pour améliorer leurs qualités en tant que sites d'implantation».

Pour la première fois depuis la création du classement des communes en 2000, une commune du Jura bernois a atteint la catégorie «Élite», à savoir la ville de Moutier 131 points (2008: 125 points): cela est dû surtout à la baisse des taxes et des émoluments, au contournement autoroutier par l'A16, à la grande disponibilité des surfaces de travail et, enfin, à l'excellente organisation des autorités communales. Comme l'a bien souligné Sibylle Plüss-Zürcher, directrice adjointe de l'UCI, lors de la présentation du classement, il est aussi particulièrement réjouissant de constater que sur les 12 communes participantes du Jura bernois, plus de la moitié ont gagné des points, alors que les pertes de points enregistrées sont minimales.

Les résultats en détail: la majorité des communes s'est améliorée

(1) Impôts, taxes et émoluments

Depuis la dernière mise à jour, on note dans certaines communes une modification des taxes et émoluments. Toutes les communes profitent d'une baisse de la consommation avec deux au lieu de quatre sacs de 35l de déchets ménagers par semaine.

(2) Transports et possibilités de stationnement

Au lieu de la pratique d'autorisations lors de la création de places de stationnement se basant dans toutes les communes sur l'Ordonnance cantonale sur les constructions (OC), l'émolument de parcage a été fixé à l'heure pour le stationnement à la gare. Cela a conduit à une perte de points dans cette catégorie, surtout dans les communes urbaines (5 des 12 communes ont perdu des points). Du reste, les effets positifs de l'autoroute A16, tel le contournement de Moutier déjà mis en service, ainsi que la prochaine ouverture du tronçon Loveresse – Tavannes, ont été intégrés dans le classement.

Sponsors principaux:



Sponsor secondaire:



UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU CANTON DE BERNE

Chambre de Commerce bernoise

(3) Construction, réglementation, surfaces

Diverses communes ont pu gagner des points du fait des révisions de plans sectoriels ou encore de la mise à jour des règlements correspondants, alors que d'autres en ont perdu en raison de faibles réserves de terrains à bâtir et/ou des prix élevés des terrains.

(4) Facteurs d'implantation souples

Pratiquement toutes les communes (8 sur 12) ont gagné des points depuis le dernier classement. Nombre de communes ont pu améliorer leur position en introduisant des principes directeur manière de politique économique, ainsi qu'au plan de l'approvisionnement et des offres locales

(5) Cadre environnant et qualité de vie

Cette catégorie a été prise en compte pour la deuxième fois depuis 2008. Les plus grands changements enregistrés concernent surtout les domaines de la famille et de l'animation socio-culturelle pour les jeunes, du fait que nombre de communes ont mis sur pied et/ou élargi leurs offres en matière de crèches, de familles d'accueil de jour et d'écoles à journée continue.

Vue d'ensemble des communes

Compte tenu des groupes de facteurs 1 à 5 cités plus avant, les communes présentent les différences de points suivantes entre 2008 et 2012:

Commune	Update 2008	Update 2012	Diff. de points
Moutier	152	164	+12
St-Imier	152	153	+1
La Neuveville	146	146	0
Reconvilier	144	144	0
Tramelan	141	144	+3
Corgémont	140	144	+4
Sonceboz- Sombeval	143	143	+0
Court	137	141	+4
Courtelary	131	141	+10
Tavannes	132	140	+8
Malleray	130	138	+8
Orvin	131	127	-4

Classement UCI des communes – prise en compte accrue, incitation pour les communes

Depuis 1999, l'UCI analyse et évalue périodiquement les qualités des communes en tant que sites d'implantation et publie les résultats correspondants sous forme de classement. Le but est de montrer aux communes leurs points forts, mais aussi leurs points faibles, en comparaison avec les communes concurrentes et leurs qualités respectives en tant que sites d'implantation.

Sponsors principaux:



Sponsor secondaire:



UNION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DU CANTON DE BERNE

Chambre de Commerce bernoise

Les entreprises intéressées, mais aussi les cadres, les promoteurs et les conseillers en économie, reçoivent ainsi des tuyaux et des informations utiles. La méthode appliquée, à savoir la prise en compte de critères purement économiques complétés par le critère «Cadre environnant et qualité de vie» a fait ses preuves durant plusieurs années. En outre, des entretiens menés avec des représentants et représentantes des communes attestent de leur bonne coopération.

Le classement incite aussi les communes à améliorer leurs qualités économiques en tant que sites d'implantation. Il va de soi pour l'UCI que les communes elles-mêmes ne peuvent pas influencer tous les facteurs d'implantation. Il convient de tenir compte, d'une part, de conditions-cadre cantonales et nationales et, d'autre part, de leur situation géographique.

Un sondage d'opinions réalisé en 2010 auprès des communes a révélé que le classement de l'UCI était considéré comme précieux à très précieux et qu'une mise à jour était souhaitée expressément.

L'équipe en charge du classement est composée de Sibylle Plüss-Zürcher (direction), UCI, et de Michael Käsermann, BDO S.A. Le classement UCI des communes est sponsorisé par la société BDO S.A. (activités de contrôle économique, de conseils et de fiduciaire), la société BKW FMB Energie S.A., COMUNITAS, fondation de prévoyance de l'Association des communes suisses, La Mobilière Assurances & prévoyance (sponsors principaux) et la société TALUS Informatique S.A. (sponsor secondaire).

Le rapport détaillé sur le classement 2012 peut être téléchargé à partir du site www.bern-cci.ch -> Publications -> Classement des communes. Des exemplaires du rapport peuvent être également obtenus directement auprès de l'UCI au prix de 20 fr./ex. Les autorités communales intéressées ainsi que leurs représentants et représentantes peuvent consulter les rapports originaux, documentation de base incluse.

Présentation du rapport global du classement 2011/12: automne 2012

Pour d'autres renseignements, s'adresser à:

Adrian Haas, directeur UCI, 079 717 24 24

Sibylle Plüss-Zürcher, directrice adjointe UCI, responsable de projet, 079 660 93 63

Sponsors principaux:



Sponsor secondaire:

